



Commission environnement et transition énergétique n°1

26 janvier 2021- 15h

- Tour de table – présentation des membres
- Fonctionnement de la commission environnement et transition énergétique
- Définition des orientations stratégiques en vue de l'approbation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de Saint-Flour Communauté 2021-2035
- Calendrier prévisionnel
- Questions diverses



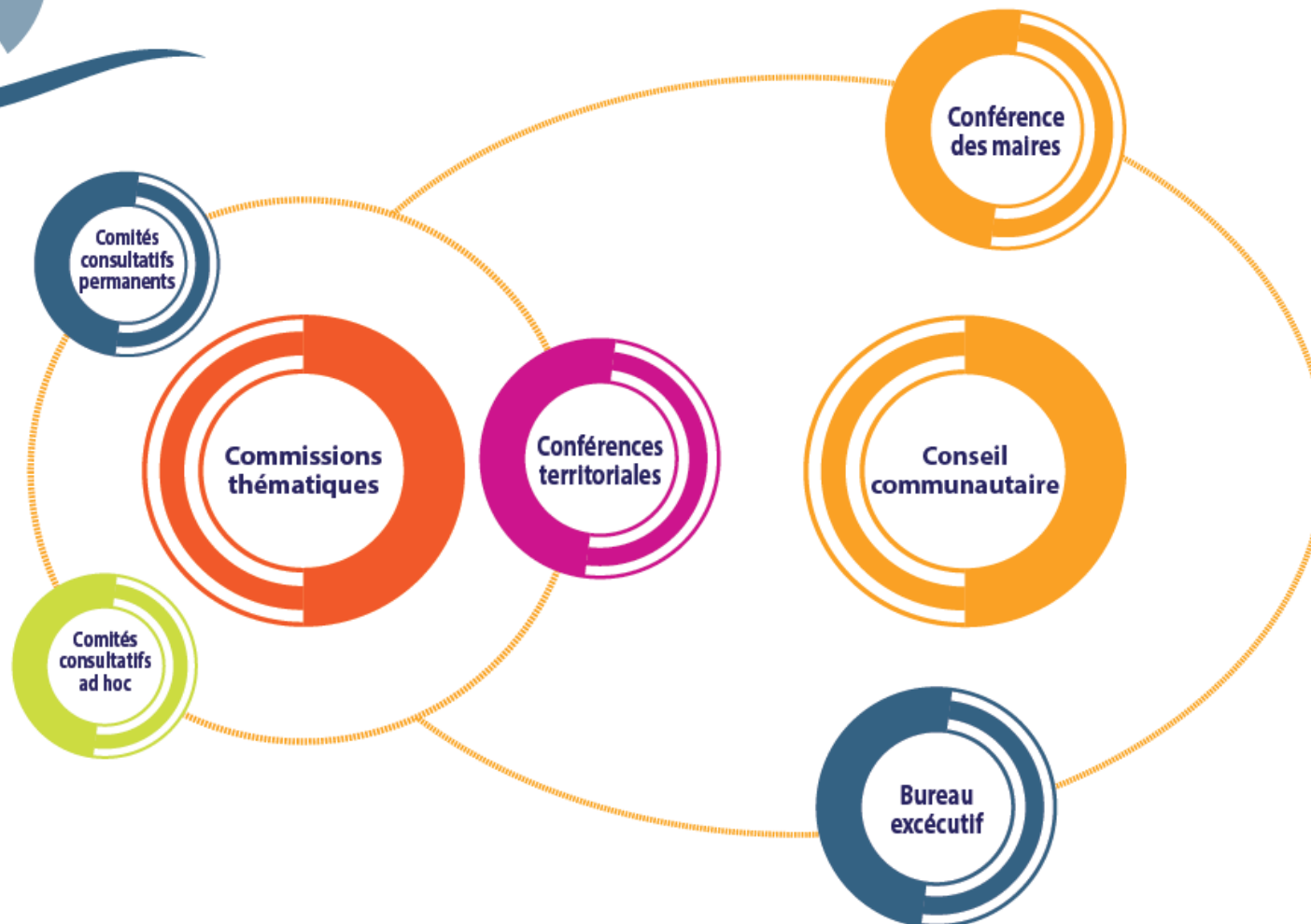
Tour de table — Présentation des membres

Présentation des membres de la commission environnement et transition énergétique

	Martine GUIBERT, Vice-Présidente déléguée Jean-Marc BOUDOU, Vice-Président délégué	
	Représentants Titulaires	Représentants Suppléants
SECTEUR CENTRE	Guy MICHAUD (Cussac)	Fabien MEYNIEL (Talizat)
	Marie-Noëlle JEMINET (Neuvéglise-sur-Truyère)	Philippe ECHALIER (Rézentières)
SECTEUR EST	Eric GOMESSE (Tiviers)	Jean-Luc SABATIER (Lastic)
	Louis ROLLIN (Vabres)	Pascal CHAUVEL (Vieillespesse)
SECTEUR OUEST	Yves DELCHER (Brezons)	Baptiste ROUCHES (Malbo)
	Philippe DE LAROCHE (Cézens)	Richard BONAL (Lacapelle-Barrès)
SECTEUR PÔLE URBAIN	Annick MALLET (Saint-Flour)	
	Jean-Luc PERRIN (Saint-Flour)	
	Romain MALLET (Saint-Georges)	
	Nathalie LESTEVEN (Saint-Flour)	
SECTEUR SUD	Vital GENDRE (Saint-Rémy-de-Chaude-Aigues)	Aurélie CHAYLA (La Trinitat)
	Florence RAYNAL (Anterrieux)	Mathieu RODIER (Jabrun)



Fonctionnement de la commission



Rappel des 15 commissions intercommunales thématiques

Agriculture, Forêt et
Alimentation

Économie, emploi et
formation

Habitat et planification

Culture et patrimoine

Environnement et
transition énergétique

Mobilité et transport
scolaire

Cycle de l'eau

Finances

Santé

Déchets

Gens du voyage

Sport et activités de pleine
nature

Développement
communal, services aux
communes et aux habitants

Politique éducative et
sociale

Tourisme et thermalisme

Désignation d'un secrétaire de séance

- Validation du compte-rendu par le secrétaire et le président de la séance :
 - Compte-rendu transmis sous 10 jours ;
 - Retranscription des différents avis de ses membres ainsi que le détail des votes qui se déroule à scrutin public.



Rappel du rôle de la commission

- Étudier les dossiers de leur compétence ;
- Préparer les délibérations et décisions qui seront soumises au conseil communautaire ;
- Examiner les affaires, émettre des avis et formuler des propositions :
 - Pas de pouvoir de décision ;
 - Affaires présentées soumises au vote ;
 - Seuls les élus membres de la commission et présents à la séance ont voix délibérative.
- Proposer la constitution de comités consultatifs, destinés à apporter le point de vue des acteurs et citoyens concernés, et s'appuyer ensuite sur le travail de ces comités consultatifs.



Définition des orientations stratégiques

Les projets actuellement menés par la collectivité

- Animation de 5 sites Natura 2000 et élaboration d'un document d'objectifs ;
- Animation d'un Espace Naturel Sensible (Puy de la Tuile) ;
- Mise en œuvre du plan de gestion de la Narse de Lascols ;
- Restauration des Trames Vertes et Bleues de la Planèze et de la Truyère ;
- GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et digue de la Vigière ;
- Contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère, continuité écologique et travaux en cours d'eau, étude de gouvernance Truyère ;
- Territoire à Énergie Positive et à la Croissance Verte (action achevée) ;
- Plan Climat Air Énergie Territorial (en phase d'élaboration).

Vers un nouveau projet de territoire 2021-2026

- Au cours du premier semestre 2021, l'ensemble des commissions va œuvrer à l'écriture du projet de territoire communautaire pour les six années à venir, chacune formulant des propositions relevant de son champ d'intervention.



Articulation SCOT et PLUi

Projet de territoire (PTDD 2018-2035)

Ambitions politiques des territoires de l'Est Cantal

Document finalisé en 2018



SYNDICAT
DES TERRITOIRES
DE L'EST CANTAL

Schéma de Cohérence territoriale (SCoT)

Document d'urbanisme qui prévoit la stratégie du territoire à l'horizon 2035 : aménagement harmonieux de l'espace, équilibre social de l'habitat, développement économique et solidaire du territoire, préservation des espaces naturels...

Document arrêté en novembre 2019



SYNDICAT
DES TERRITOIRES
DE L'EST CANTAL

PLUi

Document essentiel
à l'urbanisme opérationnel
et à la politique foncière



Porté par SAINT-FLOUR
COMMUNAUTÉ

2 ambitions s'articulant autour de 6 grands axes :

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

AXE 1 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN MATIÈRE D'ACCUEIL RÉSIDENTIEL QUI TEND À INVERSER LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES

AXE 2 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN MATIÈRE D'ACCUEIL D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, DE MAINTIEN DES ACTIVITÉS COMMERCIALES, ET DE VALORISATION DES FILIÈRES TRADITIONNELLES ET INNOVANTES

AXE 3 - UNE POLITIQUE TOURISTIQUE ATTRACTIVE, APPUYÉE SUR UNE RICHESSE NATURELLE, PATRIMONIALE ET CULTURELLE EXCEPTIONNELLE

AMBITION N°2

« PRÉSERVER ET AMÉNAGER DURABLEMENT L'ESPACE »

AXE 4 - UNE AGRICULTURE QUALITATIVE ET DURABLE

AXE 5 – UN PATRIMOINE NATUREL PRÉSERVÉ ET VALORISÉ POUR AFFIRMER L'IDENTITÉ RURALE DU TERRITOIRE

AXE 6 – UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE BASÉE SUR LA SOBRIÉTÉ ET LES POTENTIALITÉS DU TERRITOIRE

AMBITION N°1 : « RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

*AXE 2 -UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN
MATIÈRE D'ACCUEIL D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES, DE MAINTIEN DES ACTIVITÉS
COMMERCIALES, ET DE VALORISATION DES
FILIÈRES TRADITIONNELLES ET INNOVANTES*

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

*AXE 2 -UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN
MATIÈRE D'ACCUEIL D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES, DE MAINTIEN DES ACTIVITÉS
COMMERCIALES, ET DE VALORISATION DES
FILIÈRES TRADITIONNELLES ET INNOVANTES*



Objectif 2.3 : Développer une économie locale créatrice de valeur ajoutée, en misant sur les filières traditionnelles et l'économie circulaire

- Développer les filières liées à l'économie circulaire :
 - Poursuivre le développement de la filière bois-énergie (construction de chaufferies et de réseaux de chaleur bois) ;
 - Favoriser l'émergence et la réalisation de projets de recyclerie des déchets ;
 - Permettre la valorisation énergétique (méthanisation, production thermique...) ou organique (effluents agricoles, boues de station d'épuration...).

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU
TERRITOIRE »

*AXE 2 -UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN
MATIÈRE D'ACCUEIL D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES, DE MAINTIEN DES ACTIVITÉS
COMMERCIALES, ET DE VALORISATION DES
FILIÈRES TRADITIONNELLES ET INNOVANTES*

Vos remarques

-
-
-

AMBITION N°1 : « RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

***AXE 3 - UNE POLITIQUE TOURISTIQUE
ATTRACTIVE, APPUYÉE SUR UNE RICHESSE
NATURELLE, PATRIMONIALE ET CULTURELLE
EXCEPTIONNELLE***

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

*AXE 3 - UNE POLITIQUE TOURISTIQUE
ATTRACTIVE, APPUYÉE SUR UNE RICHESSE
NATURELLE, PATRIMONIALE ET CULTURELLE
EXCEPTIONNELLE*



Objectif 3.1 : Valoriser le site des gorges de la Truyère, site identitaire et emblématique du territoire

- Poursuivre la démarche globale et collective de reconnaissance des gorges de la Truyère ;
- Préserver les atouts patrimoniaux et paysagers en s'appuyant notamment sur les plans de paysage ;
- Développer une offre touristique durable dans la vallée, notamment à travers des partenariats publics/privés (Route de l'Énergie...) ;
- Prendre en compte les dispositions de la Loi Littoral dans les choix de développement résidentiel en veillant à préserver les espaces remarquables du paysage (parties naturelles des sites inscrits ou classés, tourbières, zones humides, falaises...).

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

*AXE 3 - UNE POLITIQUE TOURISTIQUE
ATTRACTIVE, APPUYÉE SUR UNE RICHESSE
NATURELLE, PATRIMONIALE ET CULTURELLE
EXCEPTIONNELLE*



Objectif 3.5 : Préserver la dimension patrimoniale du territoire, qu'elle soit naturelle ou culturelle, avec ses sites phares, ses valeurs et son identité

- Valoriser les grands paysages emblématiques et sites touristiques du territoire
 - Les volcans et les sites géologiques d'intérêt associés : Plomb du Cantal, sources d'eau chaude de Chaudes-Aigues, champ de drumlins de Narnhac et Malbo, la concentration importante de Mégalithes, les orgues basaltiques de Saint-Flour... ;
 - Les sites naturels : les gorges de la Truyère et le viaduc de Garabit, les gorges de l'Arcueil, les plans d'eau de Lanau et de Grandval et leurs points de vues, les zones humides emblématiques et les grands espaces naturels de la Planèze et de la Margeride, les vallées glaciaires du territoire (Epie, Brezons...).

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

*AXE 3 - UNE POLITIQUE TOURISTIQUE
ATTRACTIVE, APPUYÉE SUR UNE RICHESSE
NATURELLE, PATRIMONIALE ET CULTURELLE
EXCEPTIONNELLE*



Objectif 3.6 : Accompagner le développement de l'offre touristique misant sur l'excellence environnementale

- Soutenir les démarches et porteurs de projet d'éco-tourisme : éco-hébergement, mobilité douce, circuits courts et alimentation durable, activités de pleine nature, circuits culturels, découverte des savoirs faire locaux...
- Poursuivre l'aménagement d'itinérance douce en lien avec les pratiques sportives de pleine nature : randonnées pédestres et équestres (voie verte), circuits VTT, raquettes, traineaux, ski de randonnée... - tout en veillant à la cohabitation des usages avec les engins motorisés, les chasseurs, les pêcheurs...
- **Poursuivre la mise en valeur du petit patrimoine naturel et bâti** : pour le patrimoine naturel (points de vue, cascades, lacs et plans d'eau, narses et tourbières, sites géologiques et éperons rocheux, espaces forestiers...).

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU
TERRITOIRE »

*AXE 3 - UNE POLITIQUE TOURISTIQUE
ATTRACTIVE, APPUYÉE SUR UNE RICHESSE
NATURELLE, PATRIMONIALE ET CULTURELLE
EXCEPTIONNELLE*

Vos remarques

-
-
-

AMBITION N°2 : « PRÉSERVER ET AMÉNAGER DURABLEMENT L'ESPACE »

***AXE 4 - UNE AGRICULTURE
QUALITATIVE ET DURABLE***

AMBITION N°2

« PRÉSERVER ET AMÉNAGER
DURABLEMENT L'ESPACE »

AXE 4 - UNE AGRICULTURE QUALITATIVE ET DURABLE



Objectif 4.2 : Protéger le foncier agricole

- Appliquer le principe Éviter-Réduire-Compenser pour les projets d'artificialisation : zones nouvelles d'urbanisation, infrastructures routières, installation de production d'énergie ;
- Éviter le mitage de l'espace agricole par l'urbanisation pour maintenir sa fonctionnalité ;
- Maintenir et renforcer le lien entre les bâtiments d'élevage et le parcellaire agricole : exigence des AOP, nécessité pour conserver un élevage à l'herbe... ;
- Permettre la restructuration parcellaire pour optimiser la fonctionnalité des exploitations et limiter les déplacements ;
- Protéger les territoires d'estive pour qu'ils conservent leur fonction agricole ;
- Reconquérir les espaces délaissés par l'agriculture pour leur redonner un usage de production (ou de loisirs pour les zones les moins exploitables) ;
- Être vigilants sur l'éventuel mitage aux interfaces entre zone agricole et massifs forestiers.

AMBITION N°2

« PRÉSERVER ET AMÉNAGER
DURABLEMENT L'ESPACE »

AXE 4 - UNE AGRICULTURE QUALITATIVE ET DURABLE



Objectif 4.4 : Promouvoir une agriculture responsable, dans une démarche de transition écologique et énergétique

Afin d'anticiper les effets du réchauffement climatique et de préserver la qualité paysagère et environnementale du territoire, il convient :

- Préserver et valoriser les milieux agropastoraux, landes, pelouses et milieux humides ;
- Identifier les éléments et/ou structures bocagères d'intérêt, de manière à pouvoir les préserver ;
- Faciliter le développement de l'agroforesterie et du sylvopastoralisme : maintien de la biodiversité, production de nouvelles ressources locales et vertes (énergie, paillage), replantation de bois à plus forte valeur ajoutée, maintien des espaces ouverts, autonomie fourragère ;
- Faciliter les aménagements favorables à une gestion durable de l'eau en agriculture (stockage pluvial, retenues collinaires...) sans altérer le fonctionnement hydrologique et écologique des milieux ;
- Permettre la production d'énergie propre en agriculture avec la perspective de développer la valorisation sur site ou plus largement dans le territoire : bois, photovoltaïque en toiture, méthanisation.

AMBITION N°2

« PRÉSERVER ET AMÉNAGER
DURABLEMENT L'ESPACE »

*AXE 4 - UNE AGRICULTURE
QUALITATIVE ET DURABLE*

Vos remarques

-
-
-

AMBITION N°2 : « PRÉSERVER ET AMÉNAGER DURABLEMENT L'ESPACE »

***AXE 5 – UN PATRIMOINE NATUREL
PRÉSERVÉ ET VALORISÉ POUR
AFFIRMER L'IDENTITÉ RURALE DU
TERRITOIRE***

AMBITION N°2

« PRÉSERVER ET AMÉNAGER
DURABLEMENT L'ESPACE »

*AXE 5 – UN PATRIMOINE NATUREL
PRÉSERVÉ ET VALORISÉ POUR
AFFIRMER L'IDENTITÉ RURALE DU
TERRITOIRE*



Objectif 5.1 : Intégrer la biodiversité dans les conditions d'aménagement de l'espace et de développement du territoire

- **Préserver et valoriser le patrimoine naturel, support du territoire :**
 - Améliorer la connaissance et la valorisation du patrimoine naturel (permettre une meilleure appropriation de la richesse environnementale par les habitants du territoire, assurer le suivi des secteurs à forts enjeux) ;
 - Faire usage des outils réglementaires utiles à la préservation des réservoirs de biodiversité et des corridors intermédiaires, prendre en compte les zones de transition (écotones) entre les espaces urbanisés et naturels ou agricoles ;
 - Maintenir l'artificialisation à l'écart des zones d'intérêt écologique (narses, cours d'eau) ;
 - Identifier les principaux obstacles à la continuité écologique et contribuer à la restauration des continuités écologiques.

AMBITION N°2

« PRÉSERVER ET AMÉNAGER
DURABLEMENT L'ESPACE »

*AXE 5 – UN PATRIMOINE NATUREL
PRÉSERVÉ ET VALORISÉ POUR
AFFIRMER L'IDENTITÉ RURALE DU
TERRITOIRE*



Objectif 5.1 : Intégrer la biodiversité dans les conditions d'aménagement de l'espace et de développement du territoire

- **Considérer l'approche éco paysagère dans les choix opérés en matière d'aménagement :**
 - Favoriser l'appréhension des éléments de biodiversité au travers des composantes paysagères du territoire ;
 - Préserver et valoriser les éléments clefs des paysages ouverts (mosaïque agro-pastorale, murets de pierres sèches, chemins, prairies humides, arbres isolés, haies arbustives ou arborescentes) ;
 - Identifier et préserver les points de vue et paysages emblématiques (le massif cantalien, les monts de l'Aubrac, la Margeride, les gorges de la Truyère, vallées glaciaires emblématiques... ;
 - Favoriser l'usage des matériaux traditionnels et biosourcés dans le cadre des opérations de restauration ou de construction neuve.

AMBITION N°2

« PRÉSERVER ET AMÉNAGER
DURABLEMENT L'ESPACE »

*AXE 5 – UN PATRIMOINE NATUREL
PRÉSERVÉ ET VALORISÉ POUR
AFFIRMER L'IDENTITÉ RURALE DU
TERRITOIRE*



Objectif 5.2 : Concevoir une gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques

- Limiter l'imperméabilisation des sols et maîtriser les ruissellements, notamment dans les secteurs soumis à un aléa inondation : tenir compte du zonage des Plans de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) de l'Ander et du Remontalou (valant servitude d'utilité publique) et améliorer la connaissance des aléas et considérer les phénomènes avérés hors PPRi ;
- Intégrer le traitement des rejets aqueux (eaux résiduaires, eaux pluviales) dans les opérations d'aménagement et promouvoir l'utilisation économe de la ressource ;
- Atteindre la protection de l'ensemble des captages d'alimentation en eau potable ;
- Préserver les zones humides et souligner leur rôle majeur dans la gestion de l'eau (stockage, régulation, épuration) ;
- Préserver et renaturaliser les abords des cours d'eau du territoire.

AMBITION N°2

« PRÉSERVER ET AMÉNAGER
DURABLEMENT L'ESPACE »

*AXE 5 – UN PATRIMOINE NATUREL
PRÉSERVÉ ET VALORISÉ POUR
AFFIRMER L'IDENTITÉ RURALE DU
TERRITOIRE*

Vos remarques

-
-
-

AMBITION N°2 : « PRÉSERVER ET AMÉNAGER DURABLEMENT L'ESPACE »

***AXE 6 – UNE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE BASÉE
SUR LA SOBRIÉTÉ ET LES
POTENTIALITÉS DU TERRITOIRE***

AMBITION N°2

« PRÉSERVER ET AMÉNAGER
DURABLEMENT L'ESPACE »

*AXE 6 – UNE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE BASÉE
SUR LA SOBRIÉTÉ ET LES
POTENTIALITÉS DU TERRITOIRE*

Objectif 6.1 : Favoriser la sobriété énergétique

- Limiter les consommations énergétiques du bâti public et privé, et des équipements publics :
 - Favoriser l'isolation des logements et des bâtiments du secteur tertiaire ;
 - Encourager les économies d'énergie dans les secteurs économiques primaire, secondaire et tertiaire ;
 - Agir pour un éclairage public raisonné et des solutions innovantes (densité de points lumineux adaptée, dispositifs intelligents...).

AMBITION N°2

« PRÉSERVER ET AMÉNAGER
DURABLEMENT L'ESPACE »

*AXE 6 – UNE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE BASÉE
SUR LA SOBRIÉTÉ ET LES
POTENTIALITÉS DU TERRITOIRE*



Objectif 6.1 : Favoriser la sobriété énergétique

- Optimiser les aménagements pour permettre les déplacements non motorisés ou à faible empreinte carbone
 - Développer les liaisons douces et favoriser le remplacement des véhicules motorisés pour des trajets quotidiens ou exceptionnels (voie verte, schéma cyclable, plateforme multimodale en lien notamment avec la valorisation des emprises foncières ferroviaires de la gare du territoire ;
 - Encourager les déplacements mutualisés pour les secteurs ne pouvant disposer d'une desserte régulière ou pour les grands parcours (aires de covoiturage et outils numériques de mise en relation) ;
 - Faciliter le déploiement des nouvelles formes de propulsion (hydrogène, électricité, biogaz) ;
 - Maitriser l'étalement urbain et favoriser la proximité des services.

AMBITION N°2

« PRÉSERVER ET AMÉNAGER
DURABLEMENT L'ESPACE »

*AXE 6 – UNE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE BASÉE
SUR LA SOBRIÉTÉ ET LES
POTENTIALITÉS DU TERRITOIRE*



Objectif 6.2 : Produire des énergies renouvelables dans le respect du patrimoine naturel et paysager

- Identifier les secteurs aptes et à privilégier pour l'accueil de sources de production d'énergie renouvelable, en priorisant l'utilisation du foncier dégradé ou artificialisé (installations de stockage de déchets, anciennes carrières, déchetteries, aires de stationnement...);
- Promouvoir les dispositifs d'autoconsommation (recyclage des eaux, solaire thermique, petite éolienne...);
- Favoriser l'utilisation par la collectivité des ressources bois locales, tout en garantissant une gestion durable des espaces forestiers :
 - Privilégier l'utilisation par les chaufferies du territoire d'une biomasse locale, en évitant la coupe de bois d'œuvre et le bois industrie ;
 - S'assurer de la gestion durable des boisements en tenant compte de leurs différentes fonctions et en évitant le développement des monocultures industrielles.

AMBITION N°2

« PRÉSERVER ET AMÉNAGER
DURABLEMENT L'ESPACE »

*AXE 6 – UNE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE BASÉE
SUR LA SOBRIÉTÉ ET LES
POTENTIALITÉS DU TERRITOIRE*



Objectif 6.2 : Produire des énergies renouvelables dans le respect du patrimoine naturel et paysager

- Préserver les couloirs migratoires et les grands paysages lors du développement des projets d'infrastructures énergétiques :
 - Tenir compte des sensibilités faunistiques dans la mise en œuvre des projets éoliens ainsi que des infrastructures de transport d'énergie ;
 - Identifier les couloirs migratoires en complément de la trame verte ;
 - Considérer les grands paysages dans les choix d'implantation des infrastructures énergétiques.

AMBITION N°2

« PRÉSERVER ET AMÉNAGER
DURABLEMENT L'ESPACE »

**AXE 6 – UNE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE BASÉE
SUR LA SOBRIÉTÉ ET LES
POTENTIALITÉS DU TERRITOIRE**

Vos remarques

-
-
-



Calendrier prévisionnel

Agenda du 1^{er} semestre 2021

Réunions	Date - heure	Salle
Commission environnement et transition énergétique n°2	Lundi 8 mars 2021 – 9h30	Salle 2
Commission environnement et transition énergétique n°3	Lundi 22 mars 2021 – 13h30	Salle conférence
Conférence des maires (pacte financier et fiscal)	Vendredi 5 mars – 18h	Salle des conférences
Conférence des maires (PADD)	Vendredi 19 mars 2021 – 18h	Salle des conférences

Ordre du jour à valider

- Présentation des agents du service (trombinoscope) et des missions
- Réflexions en cours :
 - vers un TEPOS 2 pour le SYTEC ;
 - déploiement du Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat ;
 - décret tertiaire et dispositif Eco Énergie Tertiaire (candidature à l'appel à projet ACTEE2) ;
 - appel à projet efficience et économie d'eau en agriculture ;
 - suivi de l'efficacité des mesures de plantation de haies (AMI OFB).
- Points de vigilance : Nouvialle, photovoltaïque au sol (doctrine DDT15)...



Questions diverses

Merci de votre attention



Temps d'échange